

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	40

**DELIBERATION n°2011/29**

L'An deux mille onze et le jeudi 28 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 21 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Palisse à REBENACQ, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

**Présents titulaires :** M. SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, LE GALLOU, MARTIN, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONAVE, MIGNE, CASAU, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, LASSEBIE, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOUNAUT, CLAVIER, MOURTEROT, HELIP, GANTCH, TOUTU, NOUGUE-DEBAT, SOULE, LAMOURE, HOURQUEIG, CASENAVE

**Présent(s) suppléant(s) :** M. BEROT-LARTIGUE Michel (représentant Gérard CAMBOT)  
M. MOUNAUT Pierre (représentant Robert CASADEBAIG)  
M. GASSIE Henri (représentant Francis LAUR)

**Secrétaire de séance :** Mme TOUTU Patricia

**VOTE : à l'unanimité**

**OBJET : Ordures Ménagères : approbation des marchés pour la démolition de l'UIOM d'Arudy**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire sa délibération n° 2010/64 du 28/09/2010 approuvant le DCE pour la démolition de l'UIOM d'Arudy et décidant de lancer une consultation d'entreprises par un appel d'offres ouvert.

Monsieur le Président précise au Conseil Communautaire que la commission d'appel d'offres s'est réuni le 4 Novembre 2010 pour procéder aux opérations d'ouverture des plis et le 16 février 2011 pour le choix des entreprises.

A cet effet, Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le résultat de l'appel d'offres et le choix effectué par la commission après vérification de leur contenu par le maître d'œuvre, à savoir :

<b>Entreprise</b>	<b>Lot</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
Groupement Navarra TS et SA Laborde (tranche ferme et conditionnelle)	Lot unique	185 204,75 €	221 504,88 €

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché de travaux à intervenir avec le groupement d'entreprises Navarra Ts et Sa Laborde pour un montant HT de 185 204,75 € soit TTC 221 504,88 €.

**REÇU**

le - 3 MAI 2011

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON S<sup>T</sup>E MARIE



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

Francis COUROUAU